



L'AIAFD @ 50 ANS :

Réflexion sur le passé,
le présent, et les perspectives
pour l'avenir.

ASSOCIATION DES INSTITUTIONS AFRICAINES DE FINANCEMENT
DU DÉVELOPPEMENT (AIAFD)



RÉSUMÉ

Les objectifs de l'étude et le contenu des chapitres

L'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD), l'organisation faîtière des institutions de financement du développement (IFD) en Afrique, célébrera son jubilé d'or en 2025. Dans le cadre des festivités marquant cet événement, l'AIAFD a commandité une étude sur le thème « L'AIAFD @ 50 ans : Réflexions sur le passé, le présent et les perspectives pour l'avenir ». L'étude examine et compile des questions clés de politique ainsi que des résultats de recherche concernant les IFD (ou banques de développement) au cours des cinquante dernières années. Elle aborde également les perspectives d'avenir pour maintenir leur pertinence, ainsi que le rôle de l'AIAFD depuis sa création. À cet égard, l'étude n'a pas pour objectif d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche, mais vise à :

- i. Examiner les définitions des IFD, retracer l'histoire de leur création en Afrique, en particulier à l'ère post-indépendance, et analyser leur paysage actuel sur le continent.
- ii. Identifier la raison ou la motivation de leur mise en place dans les pays africains nouvellement indépendants.
- iii. Analyser les causes des défis rencontrés par les IFD dans les années 1980, quelques décennies après leur création.
- iv. Résumer les discussions qui ont entouré leur existence et l'élaboration d'un cadre pour leur réforme et leur restructuration.
- v. Évaluer l'état actuel des IFD et la manière dont les réformes ont contribué à renforcer leur durabilité et leur impact sur le développement.
- vi. Mettre en lumière le rôle que l'AIAFD a joué pour améliorer l'efficacité et l'impact de ses IFD membres.
- vii. Explorer l'avenir des IFD en Afrique face aux défis émergents et aux opportunités dans le financement du développement.
- viii. Présenter les axes de travail de l'AIAFD pour soutenir les IFD africaines à l'avenir.

Les objectifs ont également défini le contenu de l'étude dans ses sept chapitres.

Les principaux aspects à retenir des chapitres

La littérature politique et académique ne propose pas de définition standard des Banques publiques de développement (BDP) ou IFD. Dans une enquête récente sur les banques nationales de développement (BND) menée par la Banque mondiale, une BND est définie comme une institution financière contrôlée par le gouvernement et mandatée pour atteindre des objectifs socio-économiques dans une région, un secteur ou un segment de marché. D'autres définitions se sont concentrées sur le type de financement fourni par les banques publiques de développement. Les BND sont reconnues comme des instruments d'intervention gouvernementale au sein du système financier. Leur mission principale consiste à remédier aux défaillances du marché en offrant des financements à moyen et long terme (MLT) ainsi qu'une assistance non financière, notamment des services de conseil, aux porteurs de projets. Cependant, des définitions plus générales se concentrent sur le type et l'objectif du financement, indépendamment de la structure de propriété. Le Livre de référence sur les banques publiques de développement, publié par Finance en commun (FiCS, 2024), a identifié cinq critères qu'une institution doit remplir pour être qualifiée de banque publique de développement qui sont : (i) Une entité autonome avec un statut juridique distinct, un personnel dédié, des états financiers et une mission à long terme ; (ii) Des instruments financiers visant le recyclage des fonds comme principaux produits et services ; (iii) Des sources de financement qui dépassent les simples transferts budgétaires périodiques ; (iv) Un mandat proactif axé sur les politiques publiques ; (v) Une orientation gouvernementale des stratégies d'entreprise. Les

définitions générales permettent d'inclure non seulement les banques nationales de développement (ou IFD nationales), mais aussi les agences bilatérales de développement (ex. : *Agence française de développement*), ainsi que les banques multilatérales et régionales de développement. Elles permettent également d'inclure de nouvelles banques de gros, telles que *Development Bank of Nigéria (DBN)* et *Development Bank Ghana (DBG)*. Sur la base des critères évoqués, Finance en commun a recensé 527 Banques publiques de développement (BPD) et Institutions de financement du développement (IFD) à travers le monde. Cette classification inclut 47 banques multilatérales de développement (BMD) ainsi que plus de 480 institutions nationales et infranationales, présentant une diversité en matière de structure de propriété, de mandat, de zone géographique et de taille d'actifs. À l'exception de quelques institutions créées dans la première décennie du XX^e siècle, les IFD ont émergé en Afrique à la suite de la seconde guerre mondiale, et ont été soutenues par quatre acteurs distincts : les gouvernements coloniaux britannique et français, les banques commerciales étrangères, les gouvernements des premiers États post-indépendance et le Groupe de la Banque mondiale.

Pendant trois décennies, environ des années 1950 aux années 1970, les institutions nationales de financement du développement (INFD) dans les pays africains post-indépendance étaient considérées comme une panacée. Pendant cette période, près de la moitié des INFD ont été créées. Cependant, dans les années 1980, la plupart des banques de développement en Afrique ont rencontré de graves difficultés : elles ont distribué des fonds qui n'ont pas été remboursés, généré des pertes pesant sur les ressources publiques, et manqué leur groupe cible ainsi que leur objectif. Les principaux défis ou facteurs se répartissent en trois catégories, à savoir :

- i. l'environnement opérationnel : le niveau de développement des marchés financiers et les évolutions macroéconomiques, le choc externe défavorable des années 1980 et l'adoption subséquente des politiques d'ajustement structurel ;
- ii. la structure institutionnelle : des mandats et des périmètres d'activités flous et souvent flexibles, qui ne correspondaient pas toujours

aux compétences disponibles en matière de gestion, de finance et d'opérations, ainsi qu'une réglementation et une supervision inadéquates ou inappropriées ; et

- iii. la conduite institutionnelle (gouvernance, gestion financière et opérations). En règle générale, il n'y avait pas de séparation claire entre la part de l'État et la gestion des IFD par l'État. Par conséquent, elles sont devenues fortement exposées aux pressions du gouvernement et des individus politiquement influents, ce qui a entraîné un compromis sur la bonne gouvernance d'entreprise ainsi que sur une gestion financière et opérationnelle saine.

Avant même que les défis rencontrés par les INFD n'atteignent des niveaux insoutenables, la Banque africaine de développement (BAD) et certaines Banques sous-régionales de développement (BSRD) ont également été confrontées à des difficultés qui ont failli entraîner leur effondrement. Les difficultés rencontrées par ces BMD s'expliquaient également par des environnements opérationnels défavorables, des structures institutionnelles inadaptées, une réglementation et une supervision insuffisantes, ainsi qu'une conduite institutionnelle déficiente. Les BMD et la plupart des INFD sont désormais solides et performantes, grâce aux réformes et restructurations successives.

Dans les années 1990 et au début des années 2000, une série de forums et de recherches ont examiné le problème des IFD et ont débattu de la question de les ignorer, de les fermer ou de les réformer. Les principaux moteurs des discussions étaient les BMD, la BAD, l'AIAFD, ainsi que des chercheurs issus de diverses universités. En particulier, la BAD a joué un rôle central en défendant les efforts visant à renforcer la pérennité des IFD nationales. À la demande de l'AIAFD, la BAD a mené une étude diagnostique sur les problèmes des INFD et les moyens de les renforcer. L'issue de l'étude et des échanges avec les parties prenantes a mis en évidence la nécessité de réformer et de restructurer les IFD. À cet égard, la BAD s'est engagée à poursuivre le renforcement des IFD africaines à travers ses opérations et autres activités, notamment : l'application de normes

juridiques, réglementaires et prudentielles appropriées par les IFD, la rationalisation de la propriété et du contrôle étatique dans le système bancaire, l'encouragement de la revitalisation et des réformes de gestion des institutions publiques de financement du développement, le développement d'instruments financiers et d'infrastructures adaptés pour canaliser le financement vers le développement du secteur privé, le renforcement des activités de coopération entre les IFD, y compris le soutien continu à l'AIAFD, l'octroi de financements appropriés pour améliorer la pérennité des IFD, la sensibilisation des autres donateurs et autorités nationales afin qu'ils jouent un rôle adéquat dans le soutien aux IFD. Il est important de noter que la BAD, en collaboration avec l'AIAFD et avec le soutien financier de la Banque mondiale dans le cadre de la première initiative, a également élaboré le mécanisme NDPSE (Normes, dispositifs prudentiels et système d'évaluation) de l'AIAFD en tant que critères d'évaluation de la bonne gouvernance d'entreprise dans les IFD africaines. D'après trois évaluations distinctes menées par l'AIAFD, après près de deux décennies (2008 à aujourd'hui) de réformes, de restructuration et de mise en œuvre du mécanisme NDPSE, les performances des IFD se sont améliorées et elles sont devenues plus durables.

Au cours des 50 dernières années, l'AIAFD a constamment soutenu les IFD membres par le biais de son plaidoyer, du renforcement des capacités, de la recherche et de la gestion de l'information, contribuant ainsi à la gestion des politiques et favorisant la coopération entre les IFD en faveur du développement durable et de l'intégration en Afrique.

Les IFD en Afrique ont progressé pour devenir plus durables et renforcer leur rôle en vue d'un impact développemental amélioré, grâce à une meilleure gouvernance et à diverses réformes internes. Les nouveaux cadres réglementaires, associés aux conditionnalités imposées par les donateurs, ont également contribué à limiter l'ingérence excessive du gouvernement. Cependant, il y a encore des progrès à faire. Les IFD peuvent continuer à jouer plusieurs rôles dans la contribution au développement socio-économique de l'Afrique, notamment en finançant les investissements dans les infrastructures, en réduisant le déficit de financement du logement, en favorisant l'inclusion financière et le financement des PME, en promouvant la transformation structurelle et l'innovation, ainsi qu'en mettant en œuvre des prêts contracycliques pour stabiliser l'économie en période de crise. Les IFD ont également l'opportunité de jouer un rôle clé dans la transformation de l'Afrique vers une trajectoire de croissance durable, à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques.

Malgré ces opportunités, les INFD africaines continuent de faire face à plusieurs défis, notamment le coût élevé de la mobilisation de capitaux, une base de capital insuffisante, des fondamentaux macroéconomiques fragiles, un pipeline de projets limité (ou l'absence de projets bancables), un manque de capacités techniques, un soutien gouvernemental domestique insuffisant et des interférences politiques. Comme par le passé, les gouvernements, en partenariat avec les IFD, l'AIAFD, les BMD et d'autres partenaires de développement, ont un rôle à jouer pour garantir que les IFD continuent à jouer un rôle efficace dans le financement du développement durable et d'un avenir plus vert en Afrique. La collaboration continue entre ces parties prenantes est essentielle pour assurer le progrès durable des IFD africaines.